



ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES VEHICULES à JALHAY  
Tiège à l'occasion du marché de Noël, du vendredi 13 au dimanche 15 décembre 2024,

Le Bourgmestre,

Vu la demande introduite par Mr Guido BINGS quant à l'organisation d'un marché de Noël à Tiège, sur le parking de la salle du vendredi 13 décembre 2024 au Dimanche 15/12/2024 avec entrée par la RN 640; Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents;

Vu la loi relative à la Police de la circulation routière;

Vu les articles 119 et 134, 135 de la nouvelle loi communale;

Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière;

Vu l'Arrêté Ministériel du 07/05/99 relatif à la signalisation des travaux et obstacles sur la voie publique ;

**ARRETE**

**Art. 1er:** Du vendredi 13 décembre 2024 à 18Hr00 au dimanche 15 décembre 2024 à 02Hr00, la circulation des véhicules dans le village de Tiège est établie comme suit :

- o La vitesse est limitée à 30 km/h sur la RR 640, dans les deux sens, depuis la Charmille jusqu'au carrefour formé avec la route « Troisfontaines ».
- o Des panneaux « festivités » sont disposés aux abords de la manifestation. Ceux-ci sont mis en place par le service des travaux mais **retirés par l'organisateur** dès la fin des festivités.

**Art. 2 :** Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de la circulation routière sont matérialisées par une signalisation conforme à l'A.M. du 07/05/99.

**Art. 3 :** Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.

**Art. 4 :** Le présent arrêté est transmis :

- o A Monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers,
- o A Monsieur le Commissaire dirigeant les services d'intervention de la Zone des Fagnes,
- o A notre police locale,
- o Au Cdt de la zone de secours V.H.P,(112)
- o Aux services du SPW District de Verviers
- o Aux services du TEC Liège-Verviers
- o A notre service des Travaux,
- o A l'organisateur.

Jalhay, le 04/12/2024

Par délégation

Michel PAROTTE  
Echevin